

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-20x-00249 Référence de la demande : n°2021-00249-052-001

Dénomination du projet : dérogation protection criquet de Crau

Lieu des opérations : -Département : Bouches-du-Rhône -Commune(s) : 13118 - Istres.13104 - Arles.

Bénéficiaire : CEN PACA

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation au CEN PACA pour la capture et le transport d'individus du Criquet de la Crau (*Prionotropis hystrix rhodanica*), demande ayant reçu un avis favorable de la DDTM des Bouches du Rhône. Cette espèce est particulièrement menacée par la destruction de son habitat lors du 20^{ème} siècle.

Il ne subsiste aujourd'hui que trois sous-populations de l'espèce relativement déconnectées et de tailles inégales (de 7, 56 et 136 ha). À noter que cette espèce est incapable de voler, ce qui ralentit sa capacité de recolonisation de son habitat. L'espèce est ainsi reconnue en danger critique d'extinction aux échelles mondiale, européenne, nationale et régionale et protégée à l'échelle nationale.

Les travaux menés par le CEN PACA sur la première période d'autorisation (2015-2020) ont permis de fortes améliorations de la connaissance de l'écologie générale de cette espèce, endémique de la zone steppique de la Crau.

Elles ont porté notamment sur la maîtrise de son élevage, et les techniques de renforcement des populations. Pour cette nouvelle demande (période de mai 2021 à avril 2026), le CEN PACA souhaite agrandir son centre d'élevage et obtenir des certificats de capacité pour plusieurs membres (avis favorable de la CDNPS et de la DDPP).

Un projet Life a été déposé auprès de la Commission européenne ; la réponse est attendue avant l'été pour un début des travaux à la rentrée 2021. La présente demande concerne la capture et le transport de 50 juvéniles par an pour l'élevage en vue de renforcement régulier des populations, ainsi que la capture de 500 adultes, pratiquée selon la méthode CMR (avec relâcher quasi immédiat), afin d'étudier la dynamique des trois sous-populations de l'espèce. Elle sera complétée par le radio-tracking d'individus par des émetteurs miniatures ; cette méthode est prévue sur 5 individus à titre expérimental.

Optimiser le nombre d'individus à partir d'élevage *ex situ* et *in situ*, augmenter les quantités d'individus produits et le succès des réintroductions sont les clés du succès du renforcement et de la conservation de l'espèce.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le plan de réintroduction (proposé dans le programme Life) est complet dans ses différentes étapes. La stabilisation d'une (combinaison de) méthodes d'échantillonnage est importante pour permettre les comparaisons interannuelles et déterminer l'efficacité des actions de conservation. Il faudra veiller à planifier à moyen-long terme la (re)connexion entre les trois sous-populations, après avoir déjà recréé l'habitat propice à l'espèce et réduit les menaces pesant sur sa présence. Il est pertinent de renforcer la population de Peau de Meau, actuellement la plus petite et la plus éloignée, afin d'éviter son extinction et de bénéficier de la protection de la réserve naturelle (la pertinence des autres points de relâcher semble plus discutable car trop indépendants de ces deux critères). Une analyse détaillée de la probabilité de présence (sous Maxent) pourrait faciliter le choix des sites de renforcement.

Concernant la population de Calissane, il faudra veiller à établir une collaboration avec la base militaire du dépôt de munitions de Miramas dont l'extension future englobera des zones de présence actuelle du criquet de façon à pouvoir continuer les suivis dans cette zone. La recherche de l'espèce dans les zones mal connues mais d'habitat favorable est aussi à favoriser.

Il faut également continuer à évaluer l'importance relative des facteurs favorables (spécialisation alimentaire, site de ponte, rencontre des partenaires sexuels...) et de ceux défavorables (pâturage intensif, prédation, impact des sangliers), ainsi que les marges de manœuvre possible sur chacun d'eux dans un objectif conservatoire.

Les actions en faveur de la reconquête de cet habitat steppique de la Crau (en reconnectant les habitats restant actuellement) est un prérequis important pour la conservation à long terme de ce criquet. Les échanges scientifiques avec d'autres équipes françaises et européennes spécialisées dans la conservation des orthoptères sont à développer comme sources d'inspiration et de collaborations.

Le CNPN émet un **avis favorable** à cette demande en recommandant aux porteurs de suivre les différents conseils formulés dans cet avis.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 21 AVRIL 2021

Signature :

